

OFFRE D'EMPLOI

Service : Sécurité incendie

Catégorie d'emploi : Poste à temps partiel

Deviens pompier ou pompière à temps partiel!

Tu n'aimes pas la routine?

Tu as envie de venir en aide aux autres?

Tu as soif de défis et souhaites te dépasser?

Tu préfères un métier orienté vers l'action?

Tu as de bonnes aptitudes en communication et aimes travailler en équipe?

Tu as de la discipline et tu es persévérant?

L'équipe de sécurité incendie de Stoneham compte embaucher des recrues pour l'année 2022!

Vous trouverez ici des informations sur les territoires couverts et des statistiques :

<https://www.villestoneham.com/citoyens/services/securite-incendie>

Exigences :

- Avoir sa résidence principale sur le territoire de Stoneham et être en mesure de répondre dans un temps moyen de 8 minutes à la caserne en respectant les limites de vitesse;
- Effectuer les examens médicaux permettant de démontrer l'aptitude à occuper la fonction de pompier;
- Effectuer les examens physiques en lien avec l'emploi;
- Détenir un DEP intervention en sécurité incendie décernée par le ministère de l'Éducation ou un DEC technique en sécurité incendie;
- Détenir une certification de premier répondant de niveau 2 valide, ou s'engager à le terminer dans un délai d'un an suite à l'embauche;
- Être propriétaire d'un véhicule automobile et fournir une copie du certificat d'enregistrement;
- Effectuer une période de probation d'un (1) an;
- Accepter de suivre les formations et pratiques prévues par le directeur de la sécurité incendie de la Municipalité, et avoir une présence à 70 %;
- Accepter d'avoir une présence à 60 % lors d'appels d'intervention incendie;
- Participer à l'horaire de garde et avoir une présence à 60 %;
- Fournir un document attestant que son employeur est prévenu qu'il est pompier à temps partiel pour la Municipalité;
- Aviser immédiatement le directeur dans le cas d'un déménagement dans une autre ville, un changement d'emploi ou d'horaire de travail;
- Être détenteur d'un permis de conduire de classe 4A pour la conduite de véhicules d'urgence;
- Avoir une conduite exemplaire, malgré le facteur « urgence », sur le réseau routier lors d'appels d'intervention incendie, soit avec l'un des véhicules du Service de la sécurité incendie ou avec son véhicule personnel;
- N'avoir aucun antécédent judiciaire;
- Participer aux visites de prévention telle que précisée dans le schéma de couverture de risques.

La nomination est conditionnelle aux résultats de la vérification des antécédents judiciaires, aux examens médicaux et autres rapports de consolidation s'il y a lieu.

Les candidats retenus seront convoqués à :

- Un test écrit
- Un test physique
- Une entrevue
- Un examen médical

Les candidats retenus devront accepter les conditions d'embauche avant d'être recommandés à l'embauche lors d'une séance du conseil municipal.

Conditions d'emploi :

Les conditions de travail et de rémunération seront établies en fonction de la présente convention.

Commentaires :

Date d'entrée en poste : 2022

Les personnes intéressées à présenter leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une lettre de motivation et copie du DEP ou DEC en intervention incendie **au plus tard le 20 septembre 2021** par courriel à l'adresse emploi@villestoneham.com avec en objet « Offre d'emploi - Pompier »

Nous remercions tous les candidats ayant soumis leurs candidatures, veuillez toutefois noter que seuls les candidats retenus seront contactés.

* La forme masculine est employée dans le but d'alléger le texte.